

AEG 4.0

Volet Affaires

Guide pour la recherche de solutions d'affaires

ARCHITECTURE D'ENTREPRISE GOUVERNEMENTALE

Volet Affaires

Guide pour la recherche de solutions d'affaires

Cette publication a été réalisée
par le Dirigeant principal de l'information
et produite en collaboration avec la Direction des communications.

Vous pouvez obtenir de l'information au sujet
du Conseil du trésor et de son secrétariat
en vous adressant à la Direction des communications
ou en consultant son site Web.

Direction des communications
du ministère du Conseil exécutif
et du Secrétariat du Conseil du trésor
2^e étage, secteur 800
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5R8

Téléphone : 418 643-1529
Sans frais : 1 866 552-5158

communication@sct.gouv.qc.ca
www.tresor.gouv.qc.ca

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2018

Table des matières

LISTE DES FIGURES	VI
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	VII
HISTORIQUE DES CHANGEMENTS	VIII
AVIS AUX LECTEURS	IX
SOMMAIRE	X
1. ARBRE DE DÉCISION GÉNÉRAL	1
1.1 OBJECTIF	1
1.2 FONCTIONNEMENT	1
2. SOUS-ARBRES	2
2.1 SOUS-ARBRE – AFFAIRES (EN ÉLABORATION)	2
2.2 SOUS-ARBRE – INFORMATION (EN ÉLABORATION)	2
2.3 SOUS-ARBRE – SÉCURITÉ ET GESTION DE RISQUE (EN ÉLABORATION)	2
2.4 SOUS-ARBRE – APPORT DU LOGICIEL LIBRE	3
2.5 SOUS-ARBRE – SERVICES COMMUNS (EN ÉLABORATION)	3
2.6 SOUS-ARBRE – INFONUAGIQUE	3
2.7 SOUS-ARBRE – SERVICES PARTAGÉS (EN ÉLABORATION)	4
2.8 SOUS-ARBRE – CENTRE DE TRAITEMENT DES ORGANISMES PUBLICS (EN ÉLABORATION)	4
2.9 SOUS-ARBRE – DONNÉES OUVERTES	5
3. ATTENTES	5
ANNEXE I ARBRE DE DÉCISION GÉNÉRAL	6

Liste des figures

FIGURE 1 : ARBRE DE DÉCISION GÉNÉRAL	6
--------------------------------------	---

Liste des sigles et acronymes

AEG	Architecture d'entreprise gouvernementale
CSPQ	Centre de services partagés du Québec
CTI	Centre de traitement informatique
IaaS	Infrastructure as a Service (infrastructure en tant que service)
OP	Organisme public
PaaS	Platform as a Service (plateforme en tant que service)
SaaS	Software as a Service (logiciel en tant que service)
SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
SI	Système d'information

Historique des changements

Version	Date de publication	Modifications
3.3	Juin 2017	Publication de la première édition
4.0	Juin 2018	Intégration des sous-arbres sur l'apport du logiciel libre et sur les données ouvertes

La version en vigueur est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.tresor.gouv.qc.ca/ressources-informationnelles/architecture-dentreprise-gouvernementale/>

Avis aux lecteurs

Ce document apporte des éclaircissements sur un nouvel outil mis à la disposition des organismes publics (OP) pour faciliter la compréhension et l'application des visions et des orientations du gouvernement en matière de technologies de l'information.

Ce document en est à ses premières versions et se veut très évolutif. Des changements seront donc apportés lors de la publication de nouvelles versions. Il est aussi à prévoir que des versions électroniques navigables en ligne des arbres de décision seront produites sous peu.

Quelques sous-arbres présentés dans ce document ne sont pas détaillés. Ils le seront dans des documents ayant une vocation spécifique à chacun.

Le lecteur est invité à s'assurer qu'il a en main la dernière version du présent document avant d'en prendre connaissance.

Sommaire

Lorsqu'une solution d'affaires est ajoutée ou remplacée, ou lorsqu'elle est maintenue, elle peut être revue en tout ou en partie. Ce document se veut un outil pour aider les organismes publics (OP) à réfléchir à différentes solutions et à faire des choix définitifs d'architectures basées sur la vision et sur les orientations de l'AEG.

Comme utilisateur de ces outils, vous aurez à votre disposition des arbres de décision vous aidant à produire des solutions d'affaires et à faire les bons choix pour vos systèmes d'information.

1. Arbre de décision général

1.1 Objectif

Comme son nom l'indique, un arbre de décision permet d'aider son utilisateur à prendre une décision éclairée sur un ou des sujets précis. Comme on le spécifie ultérieurement, cet arbre de décision se veut itératif; lors des livraisons des prochaines versions, des changements y seront apportés pour que les différents sous-arbres soient précisés.

Les organismes publics (OP) sont invités à utiliser cet outil pour bien saisir les visions et les orientations du gouvernement en matière de technologies de l'information. De plus, cet outil se révèle très utile à l'élaboration des différents documents justificatifs devant être présentés au Conseil du trésor. Afin de mettre de l'avant des solutions technologiques qui respectent les visions et les orientations du gouvernement, les OP sont invités à examiner leurs différentes solutions à partir de l'arbre de décision et tous ses sous-arbres pour approuver leurs choix définitifs.

Important : ce document ne traite pas de l'aspect financier des solutions. Il appartient aux OP de toujours prendre en compte cet aspect lors du choix des solutions et de la solution définitive qu'ils souhaitent mettre de l'avant.

1.2 Fonctionnement

Pour profiter au maximum des avantages d'un outil comme cet arbre de décision, il est essentiel de bien en comprendre le fonctionnement. Les activités pour l'utilisation possible de cet arbre et de ses sous-arbres sont, à titre d'exemple :

- la création d'un nouveau système d'information;
- le remplacement ou la refonte d'un système d'information existant en lien, notamment, avec un changement du besoin d'affaires ou encore de l'architecture technologique;
- le maintien d'actifs qui consiste à apporter des changements à un système informatique existant, tels que le remplacement ou encore la mise à niveau d'une ou de plusieurs composantes technologiques.

Ayant un besoin de bâtir ou de revoir le système informatique ou une de ses composantes, les organismes publics devront cheminer par chacun des sous-arbres et trouver les réponses aux questionnements qu'ils apportent. Cet exercice doit être effectué pour l'ensemble des solutions qui peuvent répondre aux besoins d'affaires. Il est même possible que le résultat d'un examen à l'aide d'un sous-arbre apporte de l'éclairage sur la poursuite ou sur l'interruption des travaux prévus au système d'information.

2. Sous-arbres

2.1 Sous-arbre – Affaires (en élaboration)

Dans le sous-arbre du volet Affaires, il faut s'assurer que le besoin d'affaires est toujours considéré.

En utilisant ce sous-arbre, on s'assure que :

- le système d'information répond toujours au besoin d'affaires;
- les interfaces du système d'information sont toujours adéquates;
- les coûts totaux du système d'information sont en adéquation avec les avantages escomptés quant à la réponse au besoin d'affaires concerné.

Plus de détails sont à venir au sujet de ce sous-arbre.

2.2 Sous-arbre – Information (en élaboration)

Comme son nom l'indique, un système d'information est composé d'une information à laquelle on veut apporter un certain traitement automatisé.

Par ce sous-arbre, on amène le lecteur à se demander si l'information à traiter est propre au système d'information concerné. Il n'est pas rare qu'il existe plusieurs copies ou versions d'une information à l'intérieur même d'un OP ou encore dans l'administration publique.

Avec ce sous-arbre, on se questionne sur :

- la pertinence d'utiliser une source d'information différente;
- la possibilité de rendre accessible l'information traitée par le système d'information à d'autres organismes publics et à ses partenaires.

D'autres points importants liés à l'information seront détaillés dans une autre version de ce document.

Plus de détails sont à venir pour ce sous-arbre.

2.3 Sous-arbre – Sécurité et gestion de risque (en élaboration)

La sécurité est une composante essentielle, voire obligatoire, de tous les systèmes d'information. Pour être bien appliquée, elle doit avoir comme prémisse la compréhension de l'information qui est traitée par le SI. Le gouvernement du Québec utilise des outils de catégorisation de l'information pour accomplir cette

tâche. Il est demandé au lectorat d'appliquer cette catégorisation à son SI. Le [Guide de catégorisation de l'information](#) publiée par le SCT est accessible pour l'aider.

Le cadre légal dans lequel évolue l'OP doit aussi être bien maîtrisé afin que les lois soient respectées lors du choix des solutions.

Un autre point essentiel à ce sous-arbre consiste en la gestion du risque. Il s'agit ici de mettre en équation la nature de l'information, sa catégorisation, les lois applicables et tous les autres aspects liés à la sécurité de l'information avec les méthodes de mitigation du risque apportés par les solutions d'affaires.

Ce sous-arbre sert d'intrant à d'autres. Il doit donc être évalué de façon rigoureuse.

Plus de détails sont à venir au sujet de ce sous-arbre.

2.4 Sous-arbre – Apport du logiciel libre

Le gouvernement du Québec fait une grande place aux logiciels libres. Le sous-arbre sur l'apport du logiciel libre veut amener les organismes publics à faire l'analyse des offres en logiciels libres pouvant répondre en tout ou en partie à leurs besoins.

Un répertoire des logiciels libres sera proposé au cours des prochains mois.

Le sous-arbre sur l'apport du logiciel libre aidera les organismes publics dans cette analyse.

2.5 Sous-arbre – Services communs (en élaboration)

Dans une perspective d'optimisation des ressources informationnelles, le dirigeant principal de l'information déterminera les services qui offrent un fort potentiel de mise en commun à l'échelle gouvernementale. Plus spécifiquement, une liste des services réutilisables est proposée aux organismes publics qui veulent en bénéficier. Ce sous-arbre des services communs aidera les organismes publics dans l'analyse des possibilités de réutilisation avant d'entreprendre des opérations parallèles.

Plus de détails sont à venir au sujet de ce sous-arbre.

2.6 Sous-arbre – Infonuagique

En 2015, le [gouvernement du Québec s'est doté d'une vision et de cinq orientations en matière d'infonuagique](#). De ce fait, il est important que le choix de livraison d'un SI soit analysé pour que des solutions avec du potentiel en infonuagique en ressortent.

Ce sous-arbre et celui des services partagés, du logiciel libre et des centres de traitement informatique (CTI) servent au lecteur à produire des solutions et, à plus

long terme, à faire des choix de solutions définitifs en architecture d'infrastructures numériques pour ses SI.

Plus précisément, le sous-arbre en infonuagique permettra de bien comprendre les enjeux qu'apportent l'infonuagique, les méthodes d'acquisition possibles et les types de livraison propres à ce type de solutions.

Deux intrants sont essentiels à l'application de ce sous-arbre soit la sécurité et la gestion du risque. Le lectorat doit avoir bien analysé ces aspects pour être en mesure de répondre adéquatement au sous-arbre en infonuagique.

Le document intitulé *Sous-arbre en infonuagique* détaille avec précision le parcours que le lecteur doit entreprendre afin d'en arriver à un positionnement en infonuagique pour des solutions à ses SI.

2.7 Sous-arbre – Services partagés (en élaboration)

Tout comme le sous-arbre en infonuagique et celui des centres de traitement des OP, le sous-arbre Services partagés sert à déterminer des solutions en matière d'infrastructures numériques.

Le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) offre des services d'infrastructures numériques tels que le service d'hébergement et le service de traitement et de stockage. Le gouvernement du Québec a la volonté de réduire le nombre de centres de traitement de l'information se trouvant sous sa responsabilité. Les services offerts par le CSPQ et les services infonuagiques se veulent des solutions pour répondre à cette volonté.

Le détail de ce sous-arbre n'étant pas accessible au moment d'écrire ces lignes, nous invitons le lectorat à communiquer avec le CSPQ afin de s'enquérir des offres.

Plus de détails sont à venir au sujet de ce sous-arbre.

2.8 Sous-arbre – Centre de traitement des organismes publics (en élaboration)

Ce sous-arbre s'inscrit, lui aussi, dans les choix possibles d'infrastructures numériques. Bien que la volonté du gouvernement soit de réduire le nombre de CTI, il est évident que certaines solutions utilisent des infrastructures hébergées dans les centres de traitement informatiques des OP.

Des services de proximité tels que les serveurs de cartes d'accès et les services d'impression sont des exemples de systèmes informatiques qui doivent rester à proximité des utilisateurs. D'autres facteurs pourraient faire en sorte que l'on doive conserver des infrastructures dans des CTI locaux, notamment l'amortissement des infrastructures non terminées et la dépendance avec d'autres composantes du système d'information (ex. : appareils médicaux).

Plus de détails sont à venir pour ce sous-arbre.

2.9 Sous-arbre – Données ouvertes

Les SI contiennent fréquemment des données qui peuvent potentiellement être diffusées en données ouvertes. Le portail [Données Québec](#) propose la définition suivante de « données ouvertes » :

« Les données ouvertes sont des données numériques diffusées de manière structurée selon une méthode et avec une licence ouverte garantissant leur libre accès et leur réutilisation. Les données ouvertes sont des données brutes, sans mise en forme, généralement extraites de systèmes d'information. »

Le [Guide de priorisation et de diffusion des données ouvertes](#), diffusé dans le cadre de l'AEG 3.3, vient notamment appuyer les diffuseurs de jeux de données dans l'identification et la priorisation de données ouvertes.

3. Attentes

Cet arbre de décision et ses sous-arbres s'inscrivent dans l'architecture d'entreprise gouvernementale. De ce fait, il est demandé aux OP de l'utiliser, entre autres pour produire des solutions d'affaires retenues et pour faire leurs choix définitifs de solutions pour la présentation de leurs dossiers d'affaires. Les informations colligées lors du cheminement dans cet arbre de décision et ses sous-arbres doivent être utilisées lors de la rédaction des documents justificatifs à soumettre au SCT.

Si la lecture de ce document ou les travaux liés à l'arbre de décision suscitent des questionnements ou des commentaires, le lecteur peut, en tout temps, entrer en contact avec l'équipe responsable de l'AEG au sein du SCT à l'adresse tcae@sct.gouv.qc.ca.

ANNEXE I Arbre de décision général

Figure 1 : Arbre de décision général



